



USAID | |
FROM THE AMERICAN PEOPLE

A OC

Amélioration du climat des affaires au Maroc

Improving the business climate in Morocco

Plan d'action et organisation des tâches Octobre 2005-septembre 2006

Novembre 22, 2005

Cette publication a été produite pour révision par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). Elle a été préparée par Development Alternatives, Inc.

Ce plan de travail a été préparé sous Contrat No. GEG-I-00-04-00001, SEGIR Macro II IQC, Task Order No. 2

Le plan a été discuté lors de la réunion du Comité de pilotage du 18 octobre 2005, et les suggestions des membres du Comité ont été intégrées dans cette version.



USAID | MOROCCO
FROM THE AMERICAN PEOPLE

United States Agency for International
Development (USAID)
10, Avenue Mehdi Ben Barka
BP 120
Souissi, Rabat, Maroc

Amélioration du climat des affaires au Maroc

Improving the business climate in Morocco

28, Avenue Mehdi Ben Barka,
Souissi, Rabat, Maroc
+22.(0)37.63 95 28
www.dai.com

Table des matieres

INTRODUCTION	I
La mission.....	1
Objectifs et champ d'action.....	1
Quelques mots sur notre approche d'assistance.....	2
La focalisation sur l'équité.....	4
COMPOSANTE I : AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE	5
Tâche 1.1 : Promouvoir la réforme de la loi sur le traitement des entreprises en difficulté	5
Tâche 1.2 : Assistance dans l'exécution des réformes relatives au dépôt des marques de commerce et à la protection du droit de la propriété intellectuelle.....	5
Tâche 1.3: Renforcer l'analyse de l'impact réglementaire	6
Tâche 1.4: Encourager et soutenir les efforts pour assurer un climat d'affaires uniforme à travers les régions.....	7
Tâche 1.5: Assister dans la mise en œuvre des politiques de compétition.....	8
COMPOSANTE II : UN SYSTÈME JUDICIAIRE PLUS EFFICACE ET PLUS EFFICIENT	9
Introduction.....	9
Tâche 2.1: Améliorer les systèmes de formation juridique pour les tribunaux de commerce	9
Tâche 2.2: Créer un système pour améliorer la diffusion des opinions et de directives juridiques importantes... ..	10
Tâche 2.3: Former le personnel du tribunal et des experts sur le traitement des entreprises en difficulté.....	10
Tâche 2.4: Contribuer au développement d'un système de typologie des cas pour les tribunaux de commerce....	11
Tâche 2.5 : Examen et recommandation des améliorations du système actuel des experts désignés à la Cour	11
Tâche 2.6 : Suggérer des améliorations au système actuel de prélèvement exécutoire et d'exécution des jugements.....	12
Tâche 2.7 : Contribuer à un meilleur système d'organisation des tribunaux de commerce	12
COMPOSANTE III : DES SYSTÈMES D'AIDE AMÉLIORÉS POUR L'EXPANSION DES MARCHÉS FINANCIERS	13
Tâche 3.1 : Améliorer les systèmes d'accès aux données sur la solvabilité (centrale de risques)	13
Tâche 3.2 : Soutenir les efforts en voie de réalisation pour l'amélioration de la qualité de la préparation, de l'audit et de la publication des informations financières.....	14
Tâche 3.3 : Instaurer un système de nantissement des biens mobiliers et immobiliers efficient, transparent, équitable et flexible.....	15
Tâche 3.4 : Faciliter le développement d'un environnement institutionnel qui encouragera la croissance de microfinance et assurera la pérennité du secteur au Maroc.....	16
COMPOSANTE IV : DAVANTAGE DE LOIS, DE POLITIQUES ET DE RÈGLEMENTS FISCALES ORIENTÉS VERS LA CROISSANCE.....	18
Introduction.....	18
Tâche 4.1 : Développer un programme pour appuyer les initiatives fiscales.....	18
Tâche 4.2 : Conduire une analyse économique pour aider les acteurs à défendre et mettre en œuvre des mesures fiscales en faveur de la croissance.	20

Tâche 4.3 : Travailler de concert avec les acteurs concernés pour déterminer et exécuter les mesures
d'amélioration de l'administration fiscale pour les entreprises. 20

Introduction

La mission

Au cours de la dernière décennie, le Maroc a fait de grands progrès pour moderniser son économie et son environnement des affaires. La réforme réglementaire a été favorisée par l'adhésion du Maroc à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne, les accords de libre-échange avec d'autres pays de la région et surtout les récentes négociations sur un accord de libre-échange (ALE) avec les Etats-Unis.

Néanmoins, le Maroc est en retard en ce qui concerne ses structures sous-jacentes de compétitivité qui le classent 8ème sur 12 pays arabes selon le Forum Economique Mondial, ou 102ème sur 155 pays selon la Banque Mondiale dans *La Pratique des Affaires en 2006 (Doing Business in 2006)*. La mission du Projet *Amélioration du Climat des Affaires au Maroc (Improving the business climate in Morocco)* est d'assister le gouvernement à forger un cadre légal et réglementaire et à renforcer les institutions nécessaires pour promouvoir la croissance d'entreprises compétitives et accélérer le rythme de la création d'emplois. Le Projet comprend l'appui à une approche systématique pour la mise en œuvre de la réforme réglementaire en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays, de renforcer les systèmes réglementaires et judiciaires, d'améliorer le fonctionnement du système financier et de corriger les aspects du système fiscal qui empêchent de nombreuses entreprises d'accéder à une concurrence saine et encadrée par les règles et les institutions qui gouvernent les activités du secteur formel.

De nombreux partenaires du Maroc dans le domaine du commerce et du développement, en particulier les Etats-Unis et l'Union Européenne, et les organismes financiers internationaux comme la Banque Mondiale et le FMI ont étroitement travaillé et continuent de le faire avec les autorités marocaines pour fournir une assistance sur le plan technique et sur d'autres plans afin d'appuyer ces initiatives. Ces efforts et plans d'assistance technique offrent un contexte aux activités du Projet *Amélioration du Climat des Affaires au Maroc*.

Objectifs et champ d'action

Le présent document présente le plan d'action du projet *Amélioration du climat des affaires au Maroc* (le « Projet ») pour la période allant du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006. Il esquisse également les objectifs et activités pour le reliquat du Projet au-delà de cette période de 12 mois. L'approche sous-jacente est celle d'un « plan d'action roulant » ; le plan d'action—et ses éditions ultérieures—sera révisé après une période de six mois, en mars 2006 pour la présente version. Cette révision servira de base au plan d'action des prochains douze mois, d'avril 2006 à mars 2007. Elle impliquera les principaux acteurs des secteurs public et privé et marocains, selon l'approche stratégique de gestion présentée ci-dessous.

Le Projet est conçu pour contribuer à la réalisation de l'Objectif stratégique (SO) 11 de l'USAID|Maroc « L'économie marocaine réagit avec succès aux nouvelles opportunités et aux défis du libre-échange. » Plus particulièrement, le Projet visera essentiellement le Résultat intermédiaire (IR) 11.3 « Un environnement des affaires amélioré. » Les termes de référence tracent les grandes lignes d'un programme global d'appui à la réforme réglementaire et institutionnelle. Ils mettent en avant les composantes spécifiques du cadre légal et institutionnel, en particulier le système judiciaire, le secteur financier et le régime fiscal. Ils établissent dans l'ensemble un mécanisme flexible pour travailler avec d'autres programmes d'assistance technique et de formation en vue de jeter les bases d'une meilleure compétitivité de l'économie marocaine. Le Projet concerne spécifiquement quatre objectifs principaux :

- Une amélioration de l'environnement légal et réglementaire ;
- Un système judiciaire plus efficient et plus efficace, avec trois sous-objectifs :
 - ♦ des jugements plus cohérents, plus transparents et plus prévisibles ;
 - ♦ une exécution rapide, efficace et coordonnée des lois et décisions judiciaires ; et
 - ♦ de meilleurs systèmes organisationnels pour les tribunaux du commerce
- De meilleurs systèmes d'appui à l'expansion des marchés financiers, avec quatre sous-objectifs :

- ◆ un meilleur accès aux données sur la solvabilité ;
- ◆ des systèmes plus performants pour la préparation, l'audit et la publication des informations financières ;
- ◆ des systèmes de droits de rétention sur les biens meubles et immeubles efficaces, transparents et équitables ; et
- ◆ une transition des institutions microfinancières vers l'autosuffisance financière ;
- un système de fiscalité des entreprises plus orienté vers la croissance.

Le présent plan d'action présente les principales tâches et produits visant à réaliser ces quatre objectifs, avec quelques détails pour les douze prochains mois (octobre 2005 à septembre 2006) et en lignes plus larges pour les années à venir.

Dans la phase initiale, l'exécution du projet se fera de façon assez déséquilibrée. Les tâches axées sur la réforme judiciaire représentent d'une manière une continuation des activités entreprises jusqu'à ce jour par l'USAID dans le cadre du Projet de Modernisation du Judiciaire et du Droit Commercial. L'appui au secteur financier bénéficiera des liens et des réseaux existants développés dans le cadre des Actions de Renforcement des Associations de Micro Crédit par l'USAID. Dans d'autres domaines, l'accent sera mis en premier lieu sur les efforts exploratoires et sur le développement du réseau, en particulier, la mise en place de groupes de travail axés sur les objectifs. Le plan d'actions comportera une marge de flexibilité, puisque certaines tâches seront modifiées avec la mise en vigueur de la stratégie de soutien des Etats-Unis dans le cadre de l'Accord de Libre Echange entre le Maroc et les Etats-Unis. Toutefois, cette flexibilité ne détournera les activités de leur objectif d'accélération de l'exécution de la réforme réglementaire et administrative au Maroc.

Au fur et à mesure que l'exécution avancera, l'Equipe du Projet renforcera ses éléments stratégiques ; par exemple, les problématiques liées au traitement des entreprises en difficulté sont les cibles des composantes I et II, mais aussi de la composante III dans une certaine mesure. Également, le registre de la Propriété, ciblé en particulier par la Composante III, contribue directement à l'accomplissement des objectifs des Composantes I et II. Un autre exemple est celui du dépôt de marques, adressé essentiellement dans la composante I, qui affecte aussi l'efficacité et l'efficacité du Judiciaire. Ce plan d'actions prend en considération certains des liens entre les composantes, mais d'autres développements renforceront l'impact stratégique global de ce Projet.

Quelques mots sur notre approche d'assistance

Les leçons d'assistance pour promouvoir la réforme sont claires : une réforme durable est une affaire interne. La réforme est toujours un processus politique qui ne peut être modelé de l'extérieur, même avec des mesures incitatives monétaires importantes. Les « conducteurs » de la réforme doivent venir de l'intérieur. David Ellerman, un ancien conseiller de Joseph Stiglitz, Economiste en chef à la Banque mondiale, résume les principales leçons en faisant la distinction entre « ceux qui aident, » conseillers et pourvoyeurs d'assistance technique et les « faiseurs, » dirigeants du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile des pays d'accueil :

- L'aide doit commencer en se basant sur la situation présente des faiseurs—non d'un “tabla rossa”
- « ceux qui aident » doivent voir la situation à travers les yeux des faiseurs—et non seulement à travers leurs propres yeux,
- l'aide ne peut pas être imposée aux faiseurs—car cela viole directement leur autonomie,
- les faiseurs ne peuvent pas non plus recevoir l'aide comme un don bienfaisance — car cela crée la dépendance, et

- les faiseurs doivent « occuper le siège du conducteur »— ce qui est l'idée de base de la direction autonome.²

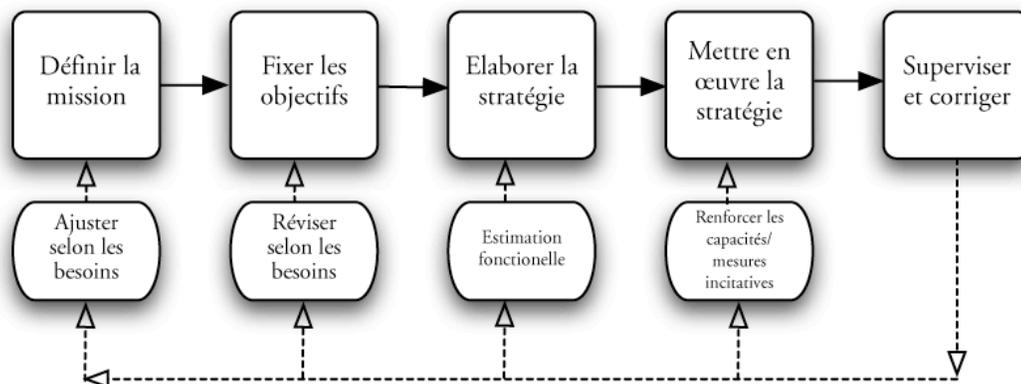
La tâche d'assistance technique (et autre) est d'appuyer et de guider, mais de "laisser la conduite aux autres." Dans le cas du Maroc, la réussite du Projet est une évidence pour l'efficacité de cette approche.

Tout montre que les autorités marocaines sont en fait en train de « conduire. » Dans le contexte des négociations sur l'ALE avec les USA, les institutions marocaines ont avancé des demandes précises et ciblées d'assistance technique. Quoiqu'il y aura des obstacles, l'approche requiert moins de plaidoyer qu'une approche pragmatique pour réaliser les performances institutionnelles influant sur les récentes réformes juridiques et réglementaires et faire avancer le processus vers un niveau plus élevé.

Les principes de gestion stratégique guident la démarche adoptée par le Projet pour dispenser l'assistance technique. Ces principes viennent souligner un processus participatif soutenu pour définir une mission spécifique, établir des objectifs, élaborer et mettre en œuvre une stratégie particulière et assurer le suivi afin de rectifier des problèmes spécifiques en cours de route. Ce processus est illustré par Figure 1. En règle générale, l'équipe du Projet ne passera pas nécessairement par ce processus de manière explicite et formelle, mais voici les étapes qui doivent être parcourues.

L'approche de gestion stratégique offre un cadre à la continuation et à l'expansion de la démarche qui a déjà donné des résultats efficaces dans le développement des systèmes judiciaire et financier, résultats intégrés dans ce projet. Les lignes directrices générales sont assurées par le Comité de pilotage. Pour chaque composante et pour les tâches spécifiques, l'équipe du projet constituera un groupe de travail comprenant des représentants-clés des secteurs public et privé afin de définir les cibles et d'apporter un appui à la mise en œuvre. L'un des critères pour la composition de ces groupes de travail est d'assurer les ressources adéquates pour aborder des questions spécifiques, en particulier les implications de genre. La formalité des réunions des groupes de travail variera, mais ils constitueront les fondations de notre approche.

Figure 1: Les étapes de la gestion stratégique



Le Projet est en partie basé sur les résultats de deux activités précédentes financées par l'USAID, l'une consacrée à l'appui d'un système judiciaire plus efficient et plus efficace, l'autre aux principaux aspects de développement du secteur financier, avec un accent particulier sur la microfinance. Les activités visant la mise en œuvre de la réforme judiciaire dans le cadre du Projet actuel profiteront des réseaux existants et du leadership établi dans ce domaine sous le projet précédent. De même, le leadership de l'USAID dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la microfinance, a été fermement établi. En ce qui concerne l'appui plus large à réforme

² Voir David Ellerman, *Helping people help themselves: From the World Bank to an alternative philosophy of development assistance*. Ann Arbor, 2005.

réglementaire et institutionnelle pour un meilleur environnement des affaires et l'appui à la rationalisation du régime fiscal, il faudra un certain temps au Projet pour renforcer les liens institutionnels appropriés et trouver sa « niche » dans les différents efforts d'assistance technique.

L'un des éléments-clés de ce processus est l'intégration du *suivi* qui fait partie de l'activité, et ce à tous les niveaux. Le suivi est non seulement une obligation de reporting, mais il constitue plutôt un outil majeur de gestion pour la mise en œuvre de chaque activité et série d'activités. L'application du Plan de suivi des performances (*Performance Monitoring Plan*) forme ainsi partie intégrante du présent plan d'action.

La focalisation sur l'équité

L'impulsion que connaît actuellement la réforme au Maroc vise activement la mobilisation complète des ressources humaines. La réforme réglementaire a déjà contribué de façon importante à ces initiatives afin de garantir une meilleure équité et un plus grand accès, et les tâches clé de cette réforme continueront à y contribuer. L'accent est mis sur notre approche de contrôle et d'évaluation du Projet, de ce fait, l'Equipe du Projet se concentrera sur l'impact des changements réglementaires clés sur les différents groupes de la population, en particulier les femmes et les pauvres. De cette façon, la réforme réglementaire contribuera directement à l'atteinte des objectifs de développement économique et social.

Composante I : Amélioration de l'environnement légal, réglementaire et politique

La mission principale de cette composante du Projet est de soutenir les efforts de rationalisation des procédures réglementaires et administratives pour accroître la compétitivité de l'économie marocaine par la réduction des coûts de transaction des affaires. Elle visera aussi le renforcement des politiques et des structures administratives qui façonnent directement la productivité globale. Notre approche pour la Composante I combine trois éléments : (1) construire sur les réalisations et les structures créées par les projets antécédents de USAID, cette composante poursuivra son soutien à la réforme des procédures de traitement des entreprises en difficulté et à la protection des droits de la propriété intellectuelle, (2) fournira une assistance ciblant les initiatives d'amélioration de la transparence et de l'efficacité des processus réglementaires et contribuer à la capacité des producteurs marocains à être compétitifs dans les marchés locaux et internationaux, et (3) réagira de manière flexible aux cibles d'opportunité pour la mise en avant du processus de la réforme réglementaire

Tâche I.1 : Promouvoir la réforme de la loi sur le traitement des entreprises en difficulté

Cette tâche vise les aspects réglementaires en tant que complément de la tâche 2.1.3. de la Composante II, qui met l'accent en premier lieu sur la formation. Elle est faite pour ré-engager le Comité de Pilotage et pour développer des textes réglementaires et administratifs adéquats.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous-tâche 1.1.1 : *Restaurer le comité de rédaction sur la réforme de procédures relatives aux entreprises en difficulté pour des réunions et des compte rendus bi hebdomadaires.* Bien que la composition du comité de rédaction soit susceptible à des modifications par rapport à sa composition antérieure, il se réunira pour continuer le travail déjà mis en œuvre

Sous-tâche 1.1.2 : *Ebaucher une version finale des révisions au code pour soumission au circuit d'adoption.*

Sous-tâche 1.1.3 : *Organiser un symposium local à Rabat sur les changements proposés par le comité de rédaction dans le cadre du Projet.*

Sous-tâche 1.1.4 : *Animer des tables rondes avec les acteurs concernés des autres régions sur les changements proposés par le comité de rédaction.*

Tâches futures

- Appuyer la mise en application du cadre développé
- Fournir du soutien à la formation des Officiers du Tribunal sous la Composante II

Tâche I.2 : Assistance dans l'exécution des réformes relatives au dépôt des marques de commerce et à la protection du droit de la propriété intellectuelle

Suite aux travaux réalisés sur la protection du droit de la propriété intellectuelle par le Projet de La Modernisation du Droit Commercial et Juridique, cette tâche sera centrée sur l'appui aux efforts actuels pour assurer un système de dépôt des marques plus efficace ainsi que de promouvoir un rôle plus actif des services de douane dans l'application des droits de la propriété intellectuelle.

En ce qui concerne les marques, le système marocain actuel se limite essentiellement à l'enregistrement de marques déposées sans examen de la bien fondé de la requête. L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) accepte toute demande d'enregistrement d'une marque par la simple déposition du dossier. Dès lors, il n'est pas inhabituel que la même marque soit déposée par plusieurs personnes morales ou physiques, ce qui génère des conflits concernant la protection des marques au Maroc.

Le fait que l'OMPIC n'as pas de procédure de recherche de validité pour les dépôts de marques ou de procédure pour éviter l'attribution de marques conflictuelles génère des disputes que seuls les tribunaux peuvent résoudre.

Pour aborder ces problématiques, l'OMPIC prévoit de mettre en place un système d'opposition en matière des marques protégées au Maroc, de présenter auprès de l'OMPIC des oppositions écrites aux demandes d'enregistrement postérieures de marques susceptibles de porter atteinte à leurs droits protégés. L'exécution du système d'opposition aux marques réduira le nombre des poursuites en justice soumises au tribunal portant sur les droits de propriété industrielle.

Un projet d'amendement de la Loi 17/97 introduisant ce système est au niveau du circuit d'adoption et devrait entrer en vigueur début 2006.

En ce qui concerne les mesures aux frontières, le projet d'amendement de la loi n°17/97 prévoit également des dispositions traitant de la possibilité de suspension aux frontières de la mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être des marchandises de contrefaçons par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, et ce conformément aux accords ADPIC et à l'ALE avec les Etats-Unis.

La présente tâche pourrait accompagner la mise en œuvre de ces deux dispositions prévues par l'amendement de la loi 17/97 notamment les aspects liés aux relations avec les tribunaux de commerce dans le cadre de ces dispositions.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 1.2.1 : *Formation des juges des tribunaux de commerce au système d'opposition.*

Sous- tâche 1.2.2 : *Mise en œuvre d'une procédure de recours contre les décisions de l'OMPIC relatives aux oppositions formulées contre l'enregistrement des marques.*

Sous- tâche 1.2.3 : *Formation des juges des tribunaux de commerce quant au système des mesures aux frontières.*

Tâches futures

- Offrir davantage d'assistance technique et de formation, selon les besoins (en étroite collaboration avec les autres prestataires de services similaires)

Tâche 1.3: Renforcer l'analyse de l'impact réglementaire

Aux Etats-Unis, l'Office du Management et du Budget (OMB)- qui joue un rôle majeur et dans la préparation du budget et dans l'examen des règlements proposés- a introduit depuis longtemps la notion *d'analyse de l'impact réglementaire*. Pareillement, d'autres pays ont raffermi leurs exigences pour une évaluation prudente des coûts et des bénéfices des réglementations nouvelles (et déjà existantes). Une telle analyse d'impact s'adresse non seulement aux bénéfices et coûts des règlements proposés au niveau global, mais aussi à leur distribution à travers les différents segments de la société ou des régions.

L'équipe du Projet réalise que les exigences pour l'analyse de l'impact réglementaire ont été promulguées par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGDG) qui, somme toute, joue un rôle similaire à celui de l'OMB. Néanmoins, nous supposons qu'une concentration plus stricte sur l'analyse rigoureuse de l'impact pourrait nécessiter davantage de soutien, et au niveau de l'établissement du principe et au niveau du développement des capacités institutionnelles au sein des ministères et agences respectifs.

Octobre 2005- Septembre 2006

Une analyse rigoureuse des impacts des règlements proposés est au cœur de la rationalisation du cadre réglementaire et la mise en place d'un contexte pour une application juste et transparente des règlements existants. Alors que le Maroc est en train d'effectuer quelques analyses d'impacts réglementaires, le processus pourrait fort bien nécessiter une mise à niveau pour une meilleure application des pratiques internationales et conduire le système à être en conformité avec celles des principaux partenaires commerciaux. Un élément particulier de cette tâche est l'accent mis sur la *transparence*, qui est essentielle à la réussite des efforts de réforme réglementaire.

Sous- tâche 1.3.1 : *Evaluer le statut actuel de l'analyse de l'impact réglementaire à travers les différents ministères et agences du gouvernement.* Cette évaluation inclura une comparaison entre

les standards des analyses d'impacts réglementaires (*Regulatory Impact Analysis --RIA*) relatives aux meilleures pratiques. Un intérêt particulier est porté sur l'évaluation des impacts sur les principaux groupes de population- les femmes, les jeunes- et de régions.

Sous- tâche 1.3.2: *Offrir au personnel du SGDG une formation axée sur les principes et les techniques des analyses d'impact réglementaire.*

Les principaux praticiens d'analyses d'impacts réglementaires rigoureuses seront mobilisés pour livrer au moins les éléments clé de ce programme de formation.

Sous- tâche 1.3.2: *Travailler avec le personnel du SGDG pour promulguer les standards indispensables à une analyse d'impact rigoureuse pour accompagner tous les règlements proposés, nouveaux et les amendements.*

Tâches futures

- Elaborer un curriculum pour un module de formation standardisé de l'analyse de l'impact pour les ministères et les agences
- Effectuer des sessions de formation avec le personnel sélectionné des ministères, évaluer l'expérience et modifier le curriculum de la formation
- Développer davantage d'éléments participatifs de l'analyse de l'impact réglementaire, construire sur les canaux électroniques du gouvernement
- Déterminer l'impact du volume et le schéma des règlements proposés, y compris une évaluation des implications relatives à la charge de travail du SGDG

Tâche 1.4: Encourager et soutenir les efforts pour assurer un climat d'affaires uniforme à travers les régions

Les évaluations initiales suggèrent que le climat d'affaires varie significativement d'une région à l'autre au Maroc. L'apprentissage interne et dans une certaine mesure, la concurrence entre les régions peuvent accélérer le rythme de la réforme institutionnelle et réglementaire. Un certain nombre de pays ont instauré des programmes visant à encourager la compétition inter régionale pour aboutir à une convergence au niveau national.

Par exemple, le Mexique a lancé un programme pour promouvoir la réforme réglementaire et la réduction des barrières administratives au niveau régional du pays. Cette tâche sera menée de concert par les projets à financement américain et par d'autres organisations afin d'encourager une évaluation systématique des variations inter régionales du climat des affaires et d'avancer les efforts de convergence sur les meilleures pratiques.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 1.4.1: Explorer les options d'initiative ou d'appui à une procédure soutenue- c'est-à-dire, qui peut être répliquée périodiquement- pour évaluer les variations régionales dans le climat des affaires.

Sous- tâche 1.4.2: Mener une exécution pilote de la procédure sélectionnée analyser les différences inter régionales de climat des affaires.

Sous- tâche 1.4.3: Utiliser les résultats de l'analyse, conduire des séminaires et mener d'autres activités hors de portée pour encourager la convergence sur des meilleures pratiques.

Tâches futures

- Raffiner et répéter l'étude ou l'évaluation de la procédure et les activités associées hors de portée
- Evaluer l'impact de la compétition régionale sur l'environnement des affaires globales

Tâche 1.5: Assister dans la mise en œuvre des politiques de compétition

Cette tâche combine l'aide aux initiatives (a) pour le renforcement de la concurrence au niveau national et (b) pour le développement de l'infrastructure marocaine en ce qui concerne les standards et la normalisation. L'évaluation de la conformité du Maroc aux dispositions de l'ALE avec les Etats Unis indique que des améliorations de l'infrastructure de qualité sont nécessaires. Alors que l'évaluation est principalement axée sur la problématique des Barrières Techniques au Commerce, la visée de la politique dans sa globalité dépasse cela. L'agence clé dans ce domaine est, bien sûr, le Service de Normalisation Industrielle Marocaine (SNIMA). Nous comprenons que le SNIMA reçoit déjà de l'assistance technique est un soutien en formation, dès lors, certaines de ces tâches nécessiteraient une révision pour être à l'interface avec les autres efforts de façon adéquate.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche1.5.1 : *Développer avec le SNIMA un système pour la gestion électronique du développement et de la promulgation des standards et de la normalisation qui résultera en une plus grande transparence et participation.* Le processus actuel est bien déterminé, avec une participation appropriée et un cadre pour une gestion améliorée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication existantes.

Sous- tâche1.5.2 : *Aider à l'instauration d'un tel système, y compris la formation des participants.*

Sous- tâche1.5.3 : *Soutenir les programmes visant le développement d'une structure efficiente de la protection du consommateur.*

Sous- tâche1.5.4: *Travailler avec les agences clé et les autres prestataires d'aide dans la détermination des besoins additionnels relatifs aux Barrières Techniques au Commerce.*

Tâches futures

- Poursuite de l'assistance technique et des efforts de formation.
- Aider au développement des liens institutionnels.

Composante II : Un système judiciaire plus efficace et plus efficient

Introduction

Cette composante du Projet soutient diverses initiatives qui augmentent la performance du système judiciaire, en particulier les tribunaux de commerce. Ces activités oeuvrent à accroître la confiance de la communauté des affaires international et local en l'impartialité et la réactivité du système judiciaire marocain. L'étendue des activités de cette composante sont définies par rapport à trois sous objectifs :

- (1) une meilleure homogénéité, transparence et prédictibilité des jugements
- (2) le renforcement rapide, efficace et coordonné des lois et des décisions juridiques et,
- (3) une meilleure organisation du système des tribunaux de commerce.

Les activités soulignées ont été développées dans une certaine mesure en conjonction avec les principaux acteurs concernés, en particulier le Ministère de la Justice, dans le cadre d'un projet à financement américain antécédent. Les structures et les réseaux construits sous l'égide de ce projet aideront à l'exécution des tâches sus- mentionnées.

Tâche 2.1 : Améliorer les systèmes de formation juridique pour les tribunaux de commerce

Cette tâche a pour but l'exécution d'un programme de formation continue juridique des juges et des avocats dans les principes avancés du Droit Commercial. Cette tâche comprend aussi la promotion des démarches vers une institutionnalisation de l'éducation juridique obligatoire continue (EJOC ; aux Etats-Unis : Mandatory Continuing Legal Education—MCLE).

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 2.1.1 : *Développer un programme pour l'EJOC pour les juges.* Cette tâche instaurera un curriculum standard du Droit Commercial centré sur le traitement des entreprises en difficulté, la comptabilité et le droit bancaire. Seront aussi adressés des sujets relatifs tels que le Droit de la Propriété Intellectuelle et l'éthique juridique. Le programme de formation EJOC du personnel du Tribunal de Commerce sera dispensé dans 6 centres régionaux (provisoirement à Rabat, Casablanca, Tit Mellil, Tanger, Oujda, Fès/ Meknès, Ifrane, Marrakech et Agadir).

Sous- tâche 2.1.2 : *Développer un programme EJOC pour les avocats.* Au Maroc, chaque localité urbaine gouverne et certifie ses propres avocats. Il n'y a pas d'autorité nationale pour contraindre ou s'adresser aux diverses associations du barreau au sujet de l'EJOC. Dès lors le projet évaluera et recommandera des approches pour la formation des diverses associations du barreau. Le curriculum de l'EJOC pour les avocats sera similaire à celui des juges, mais il couvrira aussi la procédure du tribunal, les principes d'évidence, le recours aux experts et l'éthique. Les activités durant la 1^{ère} année mettront l'accent sur la conduite des évaluations nécessaires des capacités éducatives des associations des barreaux régionales et sur le développement d'un curriculum pilote.

Sous- tâche 2.1.2 : *Promouvoir le développement d'un cadre pour les dispositions institutionnelles de l'EJOC.* La participation efficace des institutions homologues, en particulier, l'Institut Supérieur de Magistrature (ISM) à Rabat, l'institution en charge de la formation et certification de la pratique des juges, sera essentielle pour procéder à un statut obligatoire. Les autorités locales du Barreau auront un rôle similaire dans l'exécution du programme EJOC des avocats et seront, par la suite, responsables de la formation.

Tâches futures

- Offrir davantage de cycles de formations
- Initier et élargir le programme de formation EJOC des avocats

- Développer des niveaux de curriculums EJOC différenciés (niveaux débutant, intermédiaire et supérieur)
- Aider au développement des capacités de formation des institutions de formations juridiques appropriées (ISM, associations du barreau...)

Tâche 2.2: Créer un système pour améliorer la diffusion des opinions et de directives juridiques importantes

Le système juridique marocain s'est longtemps plaint des faiblesses et des restrictions relatives à la stricte application du droit dans les circonstances réelles qui arrivent dans les tribunaux marocains. Comme leurs homologues de plusieurs pays européens de Droit Commun, les juges marocains, y compris ceux du tribunal du commerce, ont par conséquent adopté de facto dans leur pratique la reconnaissance de la jurisprudence sur la base de décisions antérieure ainsi que l'application du pouvoir discrétionnaire dans leurs décisions—comme dans le système de droit commun. Cette tâche a pour but d'encourager les efforts de publication de la jurisprudence pour permettre aux praticiens une compréhension commune du droit. Cette approche assurera davantage de cohérence dans les jugements. Le principal support de publication sera le site actuel du Ministère de la Justice : www.ejustice.gov.ma.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 2.2.1 : *Estimer les besoins en nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le système de publication.*

Sous- tâche 2.2.2 *Consulter le Ministère de la Justice et les acteurs concernés afin de développer des directives sur la sélection des décisions à la publication et à la diffusion officielle dans sa totalité.*

Tâches futures

- Faire un contrat avec le développeur de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Aider au développement d'une base de données et au lancement du système

Tâche 2.3: Former le personnel du tribunal et des experts sur le traitement des entreprises en difficulté

Cette tâche représente une continuation du projet antécédents de Modernisation du Droit Commercial et Juridique financé par l'USAID. Ce projet utilisera une approche de formation sur le terrain (*On the Job Training*) qui combine l'enseignement en classe dans les tribunaux de commerce le soir et les observations, les conseils sur le terrain pendant l'application des traitements des entreprises en difficulté par les greffiers. Ce programme a été certifié par l'USAID.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 2.3.1 : *Développer et tester une version abrégée du cours de formation sur le traitement existant des entreprises en difficulté.* Ce programme débutera avec l'élaboration d'une version abrégée du cours de formation sur le traitement existant des entreprises en difficulté dispensé dans le Tribunal de Commerce de Casablanca (CCC). Le cours commencera en novembre avec un nouveau groupe de stagiaires de la CCC et finira dans le premier trimestre de 2006.

Sous- tâche 2.3.1 : *Etendre le cours abrégé à d'autres juridictions des tribunaux de commerce.* Le programme a pour vision le développement d'une expertise fondamentale qui sera transmise aux néophytes par un 'mentor' désigné dans chaque juridiction aux autres fidéicommissaires dans chaque juridiction sur une base de certification.

Tâche future

- Création et mise en application de cours standard sur les procédures du Tribunal relatives aux cas d'exécution du traitement existant des entreprises en difficulté.

Tâche 2.4: Contribuer au développement d'un système de typologie des cas pour les tribunaux de commerce

Cette tâche encourage les efforts d'amélioration de l'utilisation du Système de Gestion des Cas du Ministère de la Justice (SGC) actuel. Le développement d'une typologie permettra à toute application du SGC de retrouver, mesurer et manipuler les données sur plusieurs niveaux. Les exemples de cas types ou domaines sont : nature des parties (individuelle, entreprises etc. ...), type d'exemption recherché, nombre des parties, date d'initiation, obligation de recours aux experts du Tribunal, degré de complexité, durée des cas, disposition finale et status d'exécution des jugements. La typologie utilisera un style américain de 'page de garde civile' à l'initiation des cas qui requiert des avocats de remplir une liste qui profile le cas. L'entrée de données additionnelles est alors saisie par les greffiers dans le tribunal et par les juges qui actualisent le profil au fur et à mesure que le cas avance.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 2.4.1 : *Définir une typologie modèle.* Le Projet effectuera une évaluation du système actuel, l'ébauche des spécifications nécessaires au travail à réaliser au niveau des Technologies de l'Information et des Communications dans les tribunaux de commerce, et œuvrera de concert avec le Groupe de Travail du Système de Gestion pour développer la page de garde nécessaire.

Sous- tâche 2.4.1 : *Entreprendre un procès test de la typologie.* Le projet assurera une supervision adéquate du travail à faire dans les nouvelles Technologies de l'Information et des Communications et préparer un site test Beta réel dont l'utilisation peut être étendue à tout le Ministère de la Justice.

Tâche future

- Exécution intégrale de la typologie dans le cadre du Système de Gestion des Cas par Ministère de la Justice

Tâche 2.5 : Examen et recommandation des améliorations du système actuel des experts désignés à la Cour

Actuellement, les juges comptent sur l'opinion des experts, sous forme de rapports écrits par la liste des désignés à la Cour. Ce système soulève les problématiques de compétence, de conflit d'intérêt et de manque d'opportunité de process contradictoire de la part des parties adverses. Les experts ont droit à des honoraires médiocres en contrepartie de leurs services, ce qui incite à la corruption. Les experts ne sont ni certifiés ni réglementés. Au sein de cette tâche, le projet cherchera à développer un ensemble de réformes pratiques en collaboration avec les acteurs principaux pour l'amélioration du système.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 2.5.1 : *Evaluer le système actuel des experts du tribunal.* Un consultant sera engagé pour conduire un bilan détaillé des systèmes existants axé sur les règles de procédures, la certification des experts et la rémunération.

Sous- tâche 2.5.2 : *Concertation avec le Groupe de Travail des acteurs concernés pour considérer des recommandations à la réforme.* A partir du rapport résultant de cette consultation, le projet organisera des séries de réunions d'un groupe de travail pour faciliter la discussion et le développement d'un consensus portant sur les recommandations aux réformes.

Tâche 2.6 : Suggérer des améliorations au système actuel de prélèvement exécutoire et d'exécution des jugements

Actuellement, les tribunaux de commerce emploient un système suranné qui se base sur les huissiers de justice sous la direction du Juge du procès, pour prélever et exécuter les jugements émis par le tribunal concerné. Généralement, même si ce sont les juges du Tribunal de Commerce devraient être chargés du jugement (ce qui incombe au juge du Tribunal Criminel), dans les poursuites civiles, c'est la partie prédominante qui est la plus appropriée pour le recouvrement des dettes. A travers un processus qui inclut l'évaluation par un expert externe et la prise en comptes des recommandations émises par les réunions du groupe des acteurs concernés, le projet cherchera à introduire des réformes et à offrir des solutions institutionnelles qui augmenteront l'efficacité du système actuel.

La création d'un plan pour l'amélioration du système actuel d'exécution des jugements, en coopération avec les acteurs concernés, comprendra :

- (1) la révision de l'autorité et des procédures pour prélever les exécutions des jugements en général,
- (2) la formation des fonctionnaires dans les procédures de prélèvement et dans l'utilisation de Systèmes d'Information de gestion des cas pour aider à lever et exécuter les jugements,
- (3) plaider en faveur et exécuter les changements règlementaires pour exiger une certification des agents privés chargés de l'exécution des prélèvements mandatés par les tribunaux.

Sous- tâche 2.6.1 : *Conduire une évaluation de l'environnement institutionnel et réglementaire relatif à l'exécution des jugements.* Un expert dans l'application juridique de la loi, assigné à court terme, conduira l'examen de l'application du système juridique actuel relatif à l'exécution juridique des cas commerciaux.

Sous- tâche 2.6.2 : *Se concerter avec des acteurs concernés pour considérer les réformes possibles.* Suite au rapport résultant de la consultation sus- mentionnée, le projet organisera une série de réunions de groupes de travail pour faciliter la discussion et le développement d'un consensus sur les recommandations proposées de la réforme.

Tâche 2.7 : Contribuer à un meilleur système d'organisation des tribunaux de commerce

Une étude commissionnée sous l'égide d'un programme antécédent de l'USAID, La Modernisation des tribunaux de commerce et du Droit, suggère qu'un nombre de modifications institutionnelles ont été mises en œuvre dans les juridictions de Marrakech et d'Agadir. Le projet, dans le cadre de cette dernière composante, entreprendra l'aide à l'examen de l'étude précédente et le soutien au Ministère de la Justice dans la mise en application des recommandations clé au delà des deux juridictions ciblées.

Sous- tâche 2.7.1 : *Examiner l'étude sur la réorganisation du tribunal financée par l'USAID* dans le cadre du programme de Modernisation des tribunaux de commerce et du Droit pour l'adapter aux besoins des autres juridictions commerciales.

Sous- tâche 2.7.2 : *Assister le Ministère de la Justice dans la mise en place d'études en dehors des juridictions de Marrakech et d'Agadir.*

Composante III : Des systèmes d'aide améliorés pour l'expansion des marchés financiers

Cette composante du projet soutiendra les efforts d'amélioration de l'accès à la finance par le renforcement des structures d'informations pertinentes et par l'élimination des contraintes qui limitent la disponibilité des crédits et des autres services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises. Les activités contenues dans cette composante ont d'importantes relations avec les activités des autres composantes de ce projet, à savoir, la réforme réglementaire, la réforme du Droit de la Faillite et la réforme du tribunal de commerce.

La profondeur du problème d'accès au crédit auquel sont confrontés les individus et les entreprises est exposée par l'indicateur d'accès au crédit de 'Faire les affaires en 2006' par la Banque Mondiale qui classe le Maroc dans le 146ème rang parmi 155 pays, et ce, principalement à cause d'une couverture très faible de la part des bureaux d'enregistrement publics et privés. Une large série de mesures est nécessaire pour améliorer l'accès aux services financiers.

En ciblant un nombre de systèmes d'appui, y compris un meilleur système d'accès aux données sur la solvabilité des clients (centrale de risques) et une approche améliorée des garanties et d'inscription de nantissement le projet mettra en évidence les écarts dans l'infrastructure financière marocaine d'aide à l'octroi de crédit par une vaste gamme d'institutions financières. Cette composante poursuivra aussi les efforts d'amélioration des normes et standards de comptabilité et le renforcement de gouvernance du secteur comptables. Finalement le travail du projet va soutenir l'évolution de la microfinance au Maroc avec le but d'un secteur pérennisé et stabilisé qui élargira la portée avec un diversité de produits et de services et l'accroissement du pourcentage de la population visée.

Tâche 3.1 : Améliorer les systèmes d'accès aux données sur la solvabilité (centrale de risques)

Le développement d'une centrale de risques accessible à toutes les institutions financières et autres utilisateurs des données est considéré comme un élément essentiel pour le développement de l'accès au crédit. Les caractéristiques d'un tel système incluront des coûts bas et un accès efficient par les institutions du secteur financier au type d'informations nécessaires à la prise de décision de crédit. Un système en temps réel fournissant les données négatives et positives sur les paiements et la solvabilité des individus et des entreprises au Maroc aiderait à améliorer l'accès au crédit au Maroc. Alors qu'il y a de multiples causes de contraintes à l'accès au crédit, le pourcentage de la population pour laquelle l'information sur le crédit est disponible est certainement un élément critique. Dans le rapport 'Faire les affaires en 2006' sur l'indicateur d'accès au crédit mentionné précédemment, le ratio du Maroc est actuellement de 2% d'adultes pour les bureaux d'enregistrements publics et de 0% pour les bureaux d'enregistrements privés, comparé respectivement à 7.8% et 58% pour les pays de l'OCDE. L'index des droits juridiques représente l'autre composante d'accès pour l'indicateur de crédit, le Maroc y atteint un score de 2 sur une échelle de 10.

Le développement national d'une centrale de risques est essentiel, mais le manque des données sur la solvabilité n'est pas la seule barrière au crédit, ainsi, d'autres activités de cette composante sont nécessaires pour exposer quelques unes des autres contraintes.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous-tâche 3.1.1 : *Conduire une évaluation des systèmes d'information sur le crédit existants et à venir avec les acteurs concernés et les autres parties.* Les travaux de groupe d'acteurs qui devront être formés pour soutenir cette activité se baseront sur l'expertise des représentants des systèmes d'information existants (APSF, FNAM, GPBM, BaM), ainsi que sur les diverses institutions financières, les fédérations sectorielles pertinentes, les groupes d'intérêt des consommateurs, les participants potentiels du secteur privé, et sur d'autres agences du gouvernement concernées.

- Sous-tâche 3.1.2 : *Effectuer un examen technique des obstacles pour une dissémination élargie de l'information sur le crédit parmi les institutions financières au Maroc.* Les activités de ces deux premières sous-tâches seront étroitement coordonnées par l'IFC et la BaM pour construire sur le travail intensif précédemment entrepris et en cours.
- Sous-tâche 3.1.3 : *Mener un examen juridique- réglementaire des contraintes pour une dissémination élargie de l'information sur le crédit.*
- Sous-tâche 3.1.4 : *Mener un examen des systèmes et des expériences dans d'autres pays dont la recherche est pertinente pour identifier les facteurs cruciaux de succès dans les systèmes d'informations sur les crédits.*
- Sous-tâche 3.1.5 : *Conduire des ateliers de travail avec tous les acteurs potentiels sur les résultats des évaluations et des examens.*

Tâches futures

- Développer une coalition des acteurs concernés pour avancer le dialogue le partage du dialogue et du travail et travail sur les besoins pour une centrale de risques partagé entre les acteurs du secteur.
- Soutenir les changements juridiques/ réglementaires nécessaires pour faciliter le partage des données sur le crédit
- Fournir une assistance technique et un soutien aux solutions techniques et institutionnelles appropriées pour le partage des données sur la solvabilité entre les systèmes déjà existants.
- Assister à un modèle juridique/ réglementaire approprié de partage des données parmi les acteurs concernés

Tâche 3.2 : Soutenir les efforts en voie de réalisation pour l'amélioration de la qualité de la préparation, de l'audit et de la publication des informations financières

La disponibilité d'informations financières transparentes et correctes préparées en conformité avec les standards de reporting financier internationaux est une partie cruciale de la prise de décision dans les affaires. Une faiblesse dans la formation et dans la réglementation des professionnels de la comptabilité empêche, et les cadres supérieurs à l'interne et les partenaires d'affaires à l'externe, d'avoir accès à la qualité de l'information nécessaire à des prises de décision économiques efficaces. Ceci a un impact particulièrement sévère sur le secteur d'accès au crédit. La position du Maroc à la 44ème position dans le Classement de la Compétitivité Globale est encourageante, mais il se place bien en dessous en ce qui concerne certains indicateurs, parmi lesquels 'la force des standards d'audit et de comptabilité' où le Maroc se place en 62ème position.

Une insuffisance d'expertise au sein des comptables non certifiés et le manque de professionnels comptables certifiés dans plusieurs régions représentent un défi aux petites et moyennes entreprises. De plus, la carence en structures administratives qui faciliteraient l'exercice d'une profession comptable bien réglementée à une vaste gamme de tailles et de formes d'entreprises est un obstacle majeur dans l'environnement marocain des affaires. L'assistance technique et la formation fournies par ce projet peuvent aider la profession comptable marocaine à mieux servir une plus large gamme de clients et le gouvernement marocain à bâtir des systèmes d'administration adéquats.

Améliorer les standards et l'administration comptable est d'une nécessité que l'on retrouve dans toutes les activités de ce projet et a de l'impact sur un large groupe d'acteurs concernés. Ainsi, certaines activités spécifiques de ce projet, dans le cadre de cette composante, seront conçues pour renforcer le travail dans les autres domaines du projet et pour contribuer à l'objectif global d'une meilleure administration des entreprises au Maroc.

Octobre 2005- Septembre 2006

- Sous-tâche 3.2.1 : *Evaluer les efforts actuels entrepris pour améliorer l'audit et le reporting financier.* Cette évaluation inclura un examen des recommandations du rapport de la Banque Mondiale sur le Respect des Normes et des Codes (RRNC) 'Comptabilité et Audit' de 2003 et sur le statut d'exécution de ces recommandations pour aider à identifier les domaines

d'interventions adéquats de ce projet. Ce Projet sera aidé dans son travail par un groupe de travail constitué d'un vaste groupe d'acteurs.

Sous-tâche 3.2.2 : *Préparer un rapport du groupe de travail sur les domaines d'interventions proposés.*

Sous-tâche 3.2.3 : *Fournir une assistance technique et une formation appropriées aux professionnels comptables et aux autres acteurs.* Une assistance technique et une formation seront conçues pour maximiser le développement des capacités locales dans le but de fournir une expertise durable en formation et de renforcer les autres activités de ce projet.

Tâches futures

- Poursuivre l'assistance technique et la formation
- Fournir un soutien institutionnel au Centre National de formation de comptabilité
- Renforcer les composantes de comptabilité des autres activités du projet

Tâche 3.3 : Instaurer un système de nantissement des biens mobiliers et immobiliers efficient, transparent, équitable et flexible

Dans une économie développée moderne, les actifs mobiliers et immobiliers jouent un rôle crucial dans la facilitation de l'accès à la finance en offrant la sécurité du crédit sans laquelle les institutions financières ne voudraient pas octroyer de crédits. Les actifs mobiliers et immobiliers peuvent être adéquats pour garantir le crédit si l'environnement juridique existant est soutenu par des institutions publiques fonctionnelles avec des moyens pour assurer une seconde source de recouvrement de crédit (ou garantie) si l'emprunteur est incapable ou dans le refus de payer le crédit. Les lois qui facilitent l'expansion de l'accès au crédit et le recouvrement des dettes bénéficieront aussi de la possibilité d'utiliser une large variété d'actifs mobiliers comme nantissement.

L'utilisation des actifs mobiliers comme sécurité, où le recouvrement de tels actifs est protégé et facilité, peut jouer un rôle significatif dans l'encouragement des institutions au Maroc pour étendre le crédit à un bassin plus large de débiteurs. La propriété immobilière au Maroc est limitée à un petit nombre d'individus et de PME, cependant, un plus grand nombre possède leurs propres biens actifs mobiliers. Le potentiel de croissance dans le prêt est plus large si l'accès aux biens actifs mobiliers est facilité.

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous-tâche 3.3.1 : *Achever un examen diagnostic du système actuel d'inscription de droits de rétention des actifs mobiliers et immobiliers.* Un examen du cadre existant de la couverture législative et réglementaire dans certains domaines tels que la mise en vigueur des droits des créanciers, les lois des garanties de financement, le droit de la faillite, le droit des contrats seront inclus avec les examens techniques des bureaux d'enregistrement et de leurs performances.

Sous-tâche 3.3.2 : *Introduire un processus participatif avec les acteurs clé pour évaluer l'adéquation du cadre réglementaire et institutionnel gouvernant l'enregistrement et la mise en vigueur d'un système des droits de rétention de biens mobiliers et immobiliers.* Le critère d'adéquation sera déterminé par l'efficacité, la transparence, le coût et la cohérence des décisions/ résultats du tribunal.

Tâches futures

- Soutenir les changements réglementaires, régulateurs et institutionnels
- Appui technique et institutionnel pour la mise en œuvre d'un nouveau système d'enregistrement de la propriété
- Contrôler et évaluer le processus développé pour fournir matière à révisions et davantage de changements au système

Tâche 3.4 : Faciliter le développement d'un environnement institutionnel qui encouragera la croissance de microfinance et assurera la pérennité du secteur au Maroc

Le Maroc s'est érigé comme un leader régional dans le développement de la microfinance, avec approximativement 42% des emprunteurs actifs de toute la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) à la fin de 2003, comme indiqué dans la publication *Microfinance in the Arab States*.³ La microfinance au Maroc a été caractérisée par une rapide croissance, avec un nombre de clients qui dépasse aujourd'hui les 500,000. Malgré cette croissance exceptionnelle, le secteur couvre seulement 15% de la population cible potentielle de 3,3 millions. De toute évidence, la microfinance a encore des contributions majeures à accomplir pour atteindre le but de l'éradication de la pauvreté et pour intégrer son activité et de celles de ses clients dans les activités commerciales et économiques dominantes.

Cette activité est axée sur les politiques et les activités conçues pour étendre la disponibilité de services financiers continus aux entreprises et aux individus qui ne sont pas convenablement servis par les institutions financières marocaines existantes.

L'accès à la finance est difficile à tous les niveaux au Maroc, comme indiqué par son classement dans la 146ème position parmi 155 pays dans 'Faire les affaires en 2006'. Une autre indication de la difficulté d'accéder aux services financiers en général au Maroc est le pourcentage de la population qui a accès aux services bancaires, ratio qui est resté figé à 20% pendant un certain temps.

Pour les populations désavantagées du Maroc, le manque de services financiers adéquats continue à être un obstacle de développement. Les activités du Projet dans cette composante seront de soutenir le développement d'un environnement microfinancier offrant des politiques, des règlements, et des structures juridiques qui encouragent une microfinance durable et réactive. Des politiques qui encouragent et promeuvent :

- (1) l'expansion de la disponibilité des services de microfinance et des produits qui répondent aux besoins des couches les plus pauvres de la population
- (2) l'existence d'un éventail d'institutions et de méthodologies
- (3) la durabilité financière des institutions en fournissant l'infrastructure nécessaire à la réussite, et
- (4) intégration de la microfinance et de ses clients dans le système financier

Des commentaires dans l'actuel *Arab Benchmarking Report* de TheMIX sont pertinents pour le Maroc comme pour le reste de la région ;

'Le microfinance arabe est encore confrontée aux défis et aux heurts de son jeune âge. Presque tous les clients arabes de la microfinance sont servis au jour d'aujourd'hui par les ONGs. Paralysés par la législation ou par les formes institutionnelles, ces organismes à but non lucratif offrent souvent plus que du crédit à leurs clients. L'épargne et l'assurance des services de transfert sont particulièrement importantes dans les régions où les flux de versements élevés devraient atteindre la plupart des clients de la microfinance. Des obstacles similaires, parfois résultant de la forme institutionnelle ou des faibles connexions au secteur bancaire local, font que les institutions de microfinance arabes financent leur croissance à travers les dons et les fonds propres. L'amélioration des liens avec les acteurs du secteur financier formel permettra la croissance et l'expansion de l'offre des services financiers.'

Octobre 2005- Septembre 2006

Sous- tâche 3.4.1 : *Accomplir des programmes participatifs des acteurs concernés pour axer les institutions de microfinance et les autres parties concernées sur des modèles appropriés d'évolution institutionnelle pour la microfinance.* Un nombre d'activités de projet seront lancées dans les premiers mois du projet pour créer un élan et pour tirer parti de la presse et de l'opinion publique positives générées au Maroc par l'année du Micro Crédit. Elles

³ Judith Brandsma et Deena Bujorjee, *Microfinance dans les états arabes: construire des secteurs financiers inclusifs*, Septembre 2004

comprendront des cours d' 'Innovations en Microfinance' sur les options de croissance stratégique pour les IMFs, un forum politique sur 'les Modèles qui fonctionnent dans la microfinance : expériences des autres pays' et un séminaire 'Régresser- le rôle des banques commerciales dans l'expansion de la microfinance'

Sous- tâche 3.4.2 : *Passer en revue le cadre légal et réglementaire qui régit les IMFs et qui impacte leur durabilité dans un contexte en évolution.* Les résultats de cet examen seront présentés au Groupe de Travail constitué pour cette activité, dont les membres proviendront des acteurs clé (à savoir le FNAM, les associations individuelles de microfinance, la BAM, le Ministère des Finances, le GPBM, l'APSF, ainsi que d'autres parties concernées telles que la CGAP, la SANABEL, l'IFC et autres) ainsi que les problématiques d'analyses et les options pour la transformation proposée

Sous- tâche 3.4.3 : *Conjointement avec les autres acteurs concernés, déterminer la demande pour d'autres services de microfinance, tels que la micro épargne.* Le rôle de cette sous- tâche est de contribuer à créer les bases empiriques et fermes d'une croissance micro financière soutenue et durable.

Sous- tâche 3.4.4 : *Développer un 'outil d'évolution institutionnelle' (conjointement avec la WWB et le partenaire local Al Amana) pour l'utilisation par les participants du secteur.* Cet outil fournira aussi un guide pratique pour aider les IMFs à développer un plan d'action pour préparer la croissance et l'évolution, il aidera aussi à identifier le renforcement institutionnel requis.

Tâches futures

- Soutenir et promouvoir le développement de nouveaux canaux de livraison de service micro financiers qui soient cohérents avec les stratégies d'évolution des institutions clé.
- Fournir un travail d'analyse et de plaidoirie dans le soutien aux réformes du cadre juridique et réglementaire pour encourager le développement de prestataires de services micro financiers plus durables
- Assister les institutions spécifiques qui cherchent à transformer ou à développer des unités de microfinance à orientation commerciale
- Appuyer le développement de nouveaux produits dans le secteur de la microfinance

Composante IV : Davantage de lois, de politiques et de règlements fiscaux orientés vers la croissance

Introduction

Suivant les meilleures pratiques fiscales internationales, le Maroc est en train de fournir un effort considérable pour réviser son système fiscal afin d'encourager une plus rapide croissance économique. En général, les régimes fiscaux qui soutiennent au mieux la croissance n'ont pas d'influence sur les résultats du marché, ou sur la répartition des ressources entre les secteurs, permettant ainsi à l'économie de réagir rapidement aux changements des conditions économiques. De plus, une fiscalité orientée vers la croissance n'impose pas des coûts élevés qui représentent en soi un frein à l'investissement, l'innovation et le développement des entreprises et des individus. Alors que le Maroc a réalisé de très grand pas dans la réduction des distorsions présentes dans ses taxes sur le commerce international, qui ont notablement réduit les distorsions dans les marchés de biens échangeables, l'usage répandu des exonérations d'impôt spéciales (dépendances fiscales) mène à des distorsions continues, dont l'impact global sur la croissance n'est pas encore bien compris. Les investisseurs sondés dans l'étude de 2003 conduite par la Chambre Américaine de Commerce (AmCham) indiquait en particulier que la retenue de l'IGR et d'autres problèmes y relatifs représentent un obstacle au recrutement des travailleurs. En fait, la présence d'un fort secteur informel augmente davantage les pressions sur les entreprises du secteur formel et sur les employés. De telles tendances posent en fait un sérieux obstacle aux efforts du royaume pour mettre à niveau les standards sociaux et de l'emploi par le découragement de la migration vers le secteur formel. L'objectif principal de cette composante du projet sera d'aider les secteurs public et privé à s'attaquer à cette problématique. Les activités du projet dans le cadre de cette composante représentent un nouveau départ dans un domaine politique caractérisé par des points de vue tenaces et par une diversité des motivations entre les différents acteurs- secteur privé, autorités fiscales du gouvernement, partenaires commerciaux et les institutions de Bretton Woods. En conséquent, le plan de travail de cette composante débutera par une période intensive de collecte d'informations, de consultations avec les acteurs les plus pertinents et l'analyse du développement d'un programme analytique proposé qui est complètement examiné de près avec les partenaires et le comité de Pilotage. Ce processus est conçu pour créer un programme approuvé dans son intégralité pour l'analyse et l'assistance technique des activités du projet dans le domaine fiscal dès le début du deuxième trimestre de 2006. Des tâches additionnelles sous- mentionnées sont aussi provisoires, puisque la mise en œuvre véritable des stratégies sera développée quand le processus d'instauration d'un programme analytique de la Tâche 1 est près d'être achevée.

Tâche 4.1 : Développer un programme pour appuyer les initiatives fiscales

Les problématiques d'ordre fiscal deviennent un sujet majeur des discussions dans les cercles du secteur privé et dans les départements du gouvernement normalement concernés par la politique fiscale. Un nombre de développements contradictoires sont à la source de ce problème :

- **La pression croissante pour obtenir des recettes fiscales plus élevées résultant de la situation macro économique.** Dans l'article IV de ses consultations avec le FMI, le Royaume s'engage à réduire son déficit fiscal en dessous des niveaux de 2004 face à un déclin des recettes de la privatisation et à la baisse des taxes commerciales. Les plans actuels incitent à la clôture de plusieurs des 327 exonérations ou dérogations fiscales spéciales estimées dans le code fiscal (principalement la TVA) avec l'amélioration des mesures administratives pour réduire la contournement fiscal pour atteindre ce but.
- **Des efforts pour améliorer la perception des impôts dans le secteur formel aggrave les craintes légitimes des milieux d'affaires en ce qui concerne la concurrence déloyale de la part du secteur informel.** Le secteur privé est à juste titre inquiet par la possibilité qu'une exécution améliorée de la

IGR aura un effet néfaste sur leur capacité à recruter et à maintenir les employés tout en restant compétitifs face aux entreprises du secteur informel ou aux entreprises du secteur formel dont la rémunération des employés parvient à échapper à une telle taxation. De plus, pour éviter le paiement des taxes sur le revenu, les entreprises et les individus souvent préfèrent rester dans le secteur informel- ce qui compromet et la croissance économique et l'adoption de standards sociaux du travail modernes.

- **Les baisses des taxes sur le commerce international créent de nouvelles pressions concurrentielles pour des secteurs importants.** La réduction des taxes sur le commerce international combinée à l'accord de l'association de l'Union Européenne et à ceux prévus par l'Accord de Libre Echange Américain, continue -et continuera- à réduire les niveaux de protection des secteurs marocains clés tels que le textile ou l'agroalimentaire. Le niveau d'activité dans ces secteurs- et par conséquent les recettes fiscales associées- pourraient suivre le schéma familier de la courbe en J : une réduction avant qu'une meilleure compétitivité propulse ces secteurs vers l'avant. Cependant, les périodes de transitions peuvent servir de protection.

Afin d'être sûr que programme proposé pour l'analyse et l'assistance technique prenne en considération les motivations diverses et les besoins des principaux acteurs, et dans le secteur public et dans le secteur privé, nous proposons de mener durant les six premiers mois du projet des consultations et une évaluation de la politique fiscale afin de présenter une stratégie fiscale développée au Comité de Pilotage pour la réunion de revue du plan de travail après les six premiers mois. Les principales étapes sont décrites ci-dessous :

Sous- tâche 4.1.1 : *Se concerter avec les principaux acteurs.* Sous les conseils du Comité de Pilotage, l'équipe du projet se réunira avec des représentants des secteurs publics et privés et avec les donateurs internationaux. Les interlocuteurs attendus incluront le DGI d'autres départements du Ministère des Finances et le Ministère des Affaires Economiques. Les avis des représentants des principaux groupes d'employeurs du secteur privé, en particulier la CGEM, seront aussi sollicités ainsi que ceux des professionnels du domaine fiscal- essentiellement de l'Ordre des Experts Comptables. Des consultations seront aussi menées avec les donateurs engagés dans le dialogue de la politique fiscale- en particulier le FMI et La Banque Mondiale. L'objectif de ces réunions est d'examiner les avis de chaque acteur sur les mesures nécessaires à la promotion de politiques fiscales plus orientées vers la croissance ainsi que la collecte d'informations sur la réforme et sur les actions déjà en cours ou celles prévues. Cette évaluation pourrait aussi inclure quelques problématiques relatives à la gestion de la dette (domestique).

Sous- tâche 4.1.2 : *Mener à bien une évaluation de la politique fiscale en faveur de la croissance.* Suite aux consultations précédentes, le Projet réalisera une brève évaluation des problématiques fiscales majeures soulevées au cours des consultations préliminaires. Les objectifs de cette évaluation seront : (1) développer un programme prioritaire en ce qui concerne les mesures concernant la politique fiscale et l'administration fiscale qui peuvent être, avec réalisme, adressées par le Projet avec ses partenaires, et (2) proposer des modèles analytiques appropriés nécessaires pour le débat sur la politique fiscale et qui ont un certain potentiel pour aider à avancer les mesures de réforme proposées dans la durée du Projet.

Sous- tâche 4.1.3 : *Développer et examiner de près le programme de la politique fiscale en faveur de la croissance proposé par le Projet.* Pendant le premier trimestre de 2006, les résultats de l'examen de la politique fiscale seront distribués et discutés par les principaux acteurs. Suivant ces discussions, le Projet raffinerait, avec l'aide des consultants en politique fiscale à court terme, du programme fiscal afin de le soumettre au Comité de pilotage au courant des 6 mois prévus par le plan de travail de la session d'examen.

Sous-tâche 4.1.4 : *Examiner/ revoir les modèles et les approches existants pour analyser les problématiques liées à la politique fiscale utilisée au Maroc.*

Tâche 4.2 : Conduire une analyse économique pour aider les acteurs à défendre et mettre en œuvre des mesures fiscales en faveur de la croissance.

En fonction du résultat du processus consultatif, ci-dessus décrit, et de l'examen des modèles fiscaux et économiques existants, le Projet proposera et exécutera un programme analytique requis pour aider les acteurs marocains concernés à avancer leur programme de changement du système fiscal en faveur de la croissance des affaires.

Bien qu'il soit présomptif de tracer un parcours pour un tel travail avant que l'inventaire pré requis du travail existant ainsi qu' une consultation et une préparation analytique aient eu lieu, l'analyse entreprise par le projet a pu soulever les questions qui suivent :

- Comment est-ce que l'IGR (Impôt Général sur le Revenu) peut être changé pour encourager de plus hauts niveaux de conformité sans engendrer de pertes fiscales
- Quel pourrait être l'effet de l'élimination de certaines exonérations fiscales (dépendances fiscales) sur le produit, l'emploi et sur l'investissement dans les secteurs sélectionnés et dans toute l'économie
- Quelles politiques fiscales seraient les plus efficaces dans l'encouragement d'une croissance volontaire de la base fiscale en favorisant la migration des PME/PMI du secteur informel vers le secteur formel
- Quel est l'impact net sur les recettes de l'état des différentes incitations fiscale à l'investissement
- Y a-t-il des taxes spécifiques qui pourraient être simplifiées pour réduire la complexité et les coûts de conformité aux imposés ainsi que de diminuer les coûts administratifs

L'analyse portera aussi un regard sur les expériences des pays dans un contexte similaire et sur l'impact des réformes fiscales spécifiques en termes d'efficacité, d'équité et de réactivité à la croissance économique.

Tâche 4.3 : Travailler de concert avec les acteurs concernés pour déterminer et exécuter les mesures d'amélioration de l'administration fiscale pour les entreprises.

Le Projet se consacrera aussi aux ressources en assistance technique pour travailler avec ses partenaires publics et privés à la mise en œuvre des changements administratifs, ou de réformes, qui ont le potentiel d'améliorer l'efficacité du système fiscal des entreprises. Ce type d'activité pourrait inclure :

- Le travail avec des représentants du secteur privé et les agences publiques de perception pour suggérer des mesures pouvant aider à rationaliser les taxes sur les entreprises et les systèmes de retenue
- Développer des mesures financièrement avantageuses pour augmenter le rendement des perception des impôts au sein des entreprises du secteur informel
- Evénements de formation ou de visites d'échanges pour explorer les modèles alternatifs pour amener les activités du secteur informel vers le secteur formel
- Comment les règlements actuels concernant les prix de transfert influencent-ils les choix économiques (interfèrent-ils avec le développement d'une architecture de marché moderne ?) (souligné dans la Composante I)

**Organisation des tâches et allocation des ressources par tâche à
titre illustratif**

